

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS POUR L'ENSEIGNANT DU COLLÉGIAL: UN MOYEN DE SOUTENIR SON DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



LINA MARTEL
Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Hyacinthe

La reconnaissance des acquis et des compétences qui y sont associées joue un rôle de premier plan dans la création d'une culture de l'apprentissage continu, de sorte que tous aient la possibilité d'atteindre leurs objectifs de perfectionnement des compétences et des apprentissages toute leur vie durant. C'est un enjeu majeur qui préoccupe les différents acteurs des systèmes d'éducation et les dirigeants qui s'intéressent au développement et à la formation de la main-d'œuvre.

Au Québec, la situation de la RAC à l'université connaît un nouvel essor. Dans certains programmes de formation professionnelle à l'enseignement, quelques projets innovateurs sont mis en place dans le réseau universitaire. Par ailleurs, le personnel enseignant au collégial affiche un bilan considérable d'acquis expérientiels développés dans leur pratique professionnelle. Pour les enseignants, la reconnaissance de leurs acquis permet d'avancer dans leur programme de formation continue et de progresser dans leur développement professionnel. Cet article présente l'état de situation de la reconnaissance des acquis, ses concepts de base et son application dans le système de formation.

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Actuellement, la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) connaît d'importants développements à travers le monde, notamment dans les pays de l'OCDE. La mobilisation internationale pour la RAC s'explique en partie par une

demande accrue de compétences, de mobilité et de flexibilité sur le marché actuel de l'emploi. C'est aussi une question d'équité sociale, car le diplôme et la reconnaissance des compétences sont fondamentaux sur le plan de l'accessibilité à des emplois de qualité. Le développement de la science et des technologies dans tous les domaines ainsi que la multiplication des modes d'accès et des lieux de formation rendent nécessaires aujourd'hui des formes de reconnaissance des acquis. Le phénomène de la mondialisation commande la mise en place de principes et de normes en RAC, celle-ci devenant alors un choix stratégique dans une société en changement.

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES ?

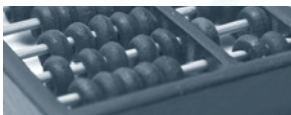
La RAC est une démarche qui permet à une personne d'obtenir une reconnaissance officielle de ses acquis et de ses compétences par rapport à des normes socialement établies, notamment celles proposées dans les programmes d'études et les référentiels de compétences (MELS, 2005). Ces acquis et ces compétences proviennent de formations diverses et d'expériences variées. En fonction d'objectifs personnels (diplomation, qualification professionnelle, insertion en emploi), cette démarche permet d'identifier les compétences maîtrisées et de faire état, s'il y a lieu, de la formation manquante à acquérir. Dans un contexte de parcours scolaire, la formation manquante désigne la formation jugée nécessaire pour combler l'écart entre les connaissances et les compétences acquises et celles requises pour satisfaire aux exigences d'une activité pédagogique ou d'un programme d'études.

La reconnaissance des acquis et des compétences est donc un phénomène de notre époque, directement relié aux besoins des personnes adultes, quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine ethnique et leur appartenance sociale. Ce phénomène concerne aussi les établissements d'enseignement, quels que soient leur spécialité, leurs projets éducatifs et leur mode de fonctionnement. De fait, la RAC est aussi un acte par lequel un établissement d'enseignement décide de l'admission, de l'octroi de crédits par équivalence ou de la substitution d'une activité par une autre jugée plus appropriée. Au terme de ce processus, la reconnaissance est traduite par la délivrance d'un document officiel (bulletin, attestation, diplôme, etc.) attestant soit de l'ensemble des compétences propres à un titre donné dans le programme d'études, soit une partie des composantes de ce titre (unités ou crédits de formation, etc.).

UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Dans une perspective de reconnaissance sociale, une démarche officielle de RAC s'appuie sur des principes de base qui sont des postulats centrés sur la personne:

- Une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux, selon d'autres modalités. Ce qui importe dans la RAC, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, circonstances ou méthodes d'apprentissage;



- Une personne a droit à la reconnaissance sociale de ses acquis et de ses compétences dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède;
- Une personne doit être exemptée d'avoir à faire reconnaître de nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés à l'intérieur d'un système officiel.

D'autres principes s'ajoutent faisant appel à la responsabilité sociale des organisations concernées par le dossier de la RAC:

- Tout système de reconnaissance des acquis et des compétences doit être crédible et viser la transparence;
- Les activités d'évaluation à mettre en place aux fins de la RAC doivent être rigoureuses, fiables et assorties de modalités d'évaluation adaptées à la nature extrascolaire et au caractère généralement expérimentiel des apprentissages réalisés par la personne;
- Les encadrements réglementaires et les modalités d'organisation, dans les différents réseaux officiels dont celui de l'éducation, doivent créer des conditions favorables à la prise en compte des principes à la base de la RAC. (MELS, 2005, p. 5)

De façon générale, le recours à la RAC permet à la personne de bénéficier d'une situation de formation, que ce soit d'être admise à un programme d'études, de déterminer la formation manquante, de définir le parcours de formation optimal ou de participer à l'émission d'un diplôme. Comme principal pilier d'un système de formation continue, la reconnaissance des acquis et des compétences permet d'assurer la continuité du processus éducatif, de faciliter les aller-retour en formation et de décloisonner les démarches de formation, les programmes d'études et les lieux de formation.

LES TYPES D'ACQUIS

Les différents types d'acquis que les personnes peuvent faire reconnaître sont des *acquis scolaires* et *extrascolaires*, lesquels se définissent par leur nature et leur mode d'acquisition. Les *acquis scolaires* sont composés de connaissances et de compétences acquises par scolarisation dans des systèmes d'enseignement reconnus et qui correspondent à des apprentissages formels. Les *acquis extrascolaires*, représentant des apprentissages plus informels, se distinguent par les connaissances et les compétences acquises à l'extérieur du milieu scolaire dans le cadre d'activités structurées de formation ou de perfectionnement dispensées dans le milieu de travail ou lors d'activités sociocommunautaires. Si la présence dans le milieu ou à l'activité n'a pas été suffisamment assidue et significative, les compétences déclarées sont plutôt considérées comme des acquis expérimentiels (Poulin, 2004). Correspondant à des apprentissages non formels, les *acquis expérimentiels* sont des connaissances et des compétences développées au cours d'expériences de travail ou de vie, d'activités d'autoformation et, généralement, sans que ces apprentissages n'aient été planifiés ni recherchés en eux-mêmes, les expériences vécues ayant d'autres finalités. En apprentissage expérimentiel, l'accent est mis sur un mode d'apprentissage, dans lequel le contact direct avec la réalité joue un rôle important, si

bien que la fonction d'apprendre est un processus continu qui cherche à donner un sens à l'expérience quotidienne. Les acquis expérimentiels peuvent être considérés comme une sous-catégorie des acquis extrascolaires.

LES ACQUIS ADMISSIBLES

Pour être reconnus, les acquis ainsi que les compétences doivent être clairement identifiés et prouvés.

Les acquis scolaires sont démontrés plus facilement étant donné le caractère officiel des documents qui en témoignent (relevés de notes, bulletin ou attestation), alors que la mise en évidence des acquis extrascolaires ou expérimentiels exige une démarche plus complexe. Dans ce cas, Poulin (2005) affirme qu'il faut veiller à ne prendre en considération que les nouvelles connaissances et compétences qui n'ont pas encore été reconnues implicitement ou explicitement, conformément au principe selon lequel les acquis déjà reconnus n'ont pas à l'être une seconde fois.

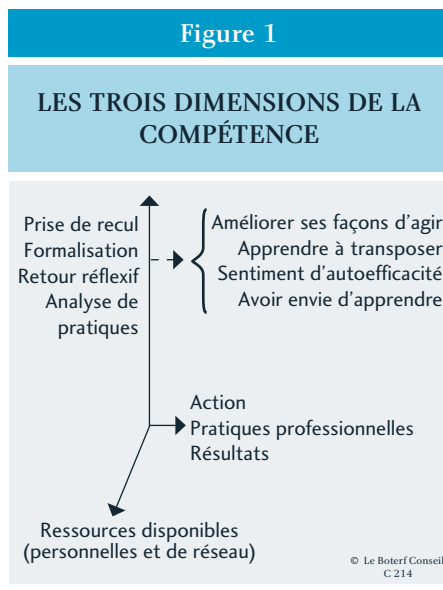
Il prévient aussi de ne pas confondre «nouvelles acquisitions» avec «meilleure intégration des compétences déjà acquises». Pour cet auteur, «les soi-disant acquis d'expérience, pour être jugés intrinsèquement valides et aptes à être traités et reconnus comme tels, doivent se conformer rigoureusement à ce qu'ils sont sensés vraiment être, par définition: de nouvelles connaissances théoriques et pratiques issues d'apprentissages autodidactes réalisés dans et par les activités de l'expérience de travail ou de l'expérience de vie» (p. 2).

Pour être reconnus, les acquis ainsi que les compétences doivent être clairement identifiés et prouvés.



LA NOTION DE COMPÉTENCE

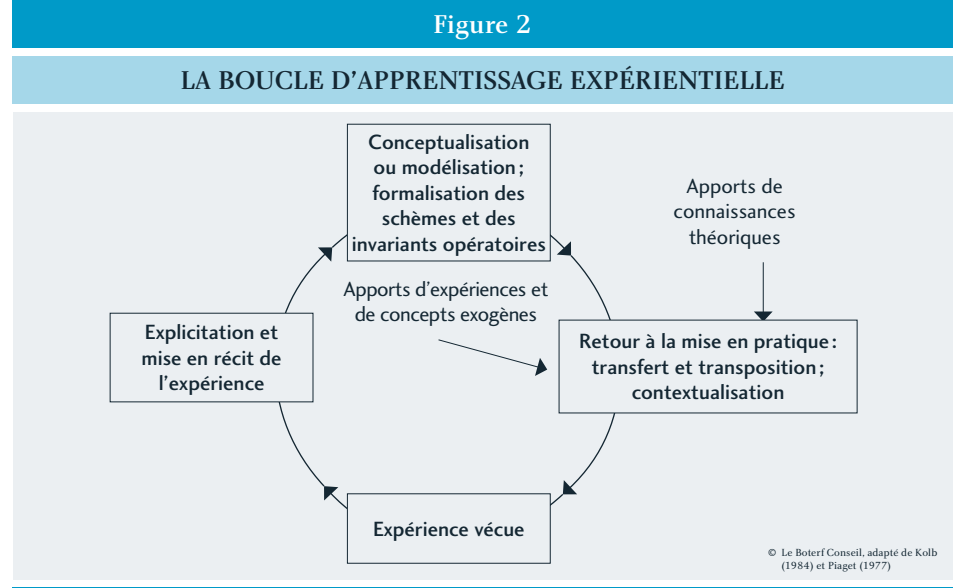
Dans la démarche de RAC, la notion de compétence est fondamentale surtout quand il s'agit d'acquis extrascolaires et expérimentiels. Selon Le Boterf (2004), une personne agit avec compétence en mettant en œuvre trois dimensions: celle des pratiques (ou de l'action contextualisée), celle des ressources disponibles et celle de la réflexivité (figure 1).



Source : Le Boterf, 2004, p. 111.

L'auteur définit une compétence comme un savoir-agir dans la gestion de situations complexes et variables, et qui prend appui sur la mobilisation de ressources intégrées dont font partie les habiletés et les connaissances. La capacité de se distancier par rapport à la situation et à ses pratiques professionnelles est la réflexivité, laquelle prend place lorsque l'on apprend de l'expérience.

La boucle d'apprentissage expérimentiel présente le processus qui est pris en considération dans une démarche de RAC et qui permet de reconnaître le savoir caché dans l'agir professionnel (figure 2).



Source : Le Boterf, 2004, p. 99.

En partant de ces fondements, il est important de reconnaître l'importance de la RAC ainsi que la nécessité d'établir des standards de qualité communs pour en accroître l'accessibilité. Cela paraît inévitable puisqu'au Québec, deux systèmes parallèles de reconnaissance y sont développés, l'un applicable à la formation scolaire et l'autre, aux compétences professionnelles (FSE-CSQ, 2005). De nombreuses initiatives d'envergure ont vu le jour au fil des ans en matière de RAC et de nouveaux dispositifs se développent pour en favoriser les pratiques. C'est notamment dans le secteur de l'éducation qu'elles évoluent pour tenter de s'harmoniser au mouvement venant des milieux de travail ou de la collectivité.

QU'EN EST-IL DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES DANS LE SYSTÈME QUÉBÉCOIS ?

En considérant les impératifs de la conjoncture socio-économique mondiale ainsi que les exigences de qualification et de rendement toujours croissantes qui font pression sur l'adulte en ce début du XXI^e siècle, le Conseil supérieur de l'éducation a convié les instances politiques et institutionnelles à un effort collectif en matière de reconnaissance des acquis dans la formation (CSE, 2000b). Depuis, le Québec a adopté en 2002 sa *Politique d'éducation des adultes et de formation continue* dans une perspective d'éducation tout au long de la vie. C'est dans le cadre des travaux préparatoires de cette politique gouvernementale que le Conseil supérieur de l'éducation a publié un avis dans lequel il définit l'enjeu éducatif lié à la RAC :

Le savoir est devenu l'un des principaux facteurs de développement; les lieux pour l'acquérir se multiplient, les façons d'apprendre se diversifient et, pour chaque personne, la reconnaissance officielle de ses compétences représente une condition d'insertion et de promotion sociales et économiques. L'éducation continue exige cette reconnaissance, parce qu'elle permet à la personne de s'insérer dans un processus de formation à différents moments de sa vie et de faire valoir ses compétences dans son cheminement professionnel (CSE, 2000b, p. 10).



Depuis, le Conseil supérieur de l'éducation croit qu'il revient aux institutions éducatives et à leurs partenaires de déterminer les compétences et les standards nécessaires à l'éducation à la vie professionnelle pour chaque ordre et secteur d'enseignement. Il leur revient aussi de préciser leur nature et la manière de les harmoniser avec les autres composantes de la formation qualifiante en s'assurant qu'ils répondent tout autant aux besoins du monde du travail qu'aux besoins de la clientèle étudiante (CSE, 2000b). À titre d'information, mentionnons quelques exemples reliés aux différents ordres scolaires.

EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Sous le thème *Apprendre tout au long de la vie*, le secteur professionnel et technique a mis en place un nouveau processus de reconnaissance des acquis et des compétences (MELS, 2005). L'approche harmonisée se veut à la fois personnalisée et accessible par l'implantation des services d'accueil, de références, de conseil et d'accompagnement (SARCA¹). La question de l'accès à la formation manquante constitue une place centrale dans l'ensemble de la démarche de RAC. De plus, en vertu du règlement sur le régime des études collégiales, chaque cégep doit définir au sein de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages un mécanisme de reconnaissance des acquis permettant à un étudiant d'obtenir une dispense, une équivalence ou une substitution de cours. C'est dans cette perspective de continuité que le ministère de l'Éducation a développé une approche commune pour la formation professionnelle au secondaire et la formation technique au collégial. Un projet pilote a été mené, de 2002 à 2004, dans plusieurs cégeps pour expérimenter le service actualisé de RAC et pour voir comment l'approche harmonisée peut contribuer à jeter les bases d'une véritable relance de la RAC au collégial. Dans leur rapport, les représentants des collèges ont soulevé plusieurs préoccupations d'ordre structurel en lien notamment avec le cadre actuel de la RAC et les règlements en vigueur au collégial.

EN FORMATION UNIVERSITAIRE

La reconnaissance mutuelle entre les institutions est essentielle au développement de la RAC. Avec l'internationalisation de l'éducation et la valorisation de l'apprentissage tout au long de la vie, des ententes d'arrimage se développent progressivement relevant de la responsabilité des établissements concernés par la RAC. On en trouve, par exemple, entre des cégeps et des universités (entente DEC-BAC), entre des universités offrant des programmes apparentés, entre les universités et les ordres professionnels, entre des universités de provinces ou de pays différents. De façon générale, ces ententes d'arrimage mettent en correspondance les programmes d'études. La particularité de la RAC à l'ordre universitaire réside dans le fait que les universités sont des entités autonomes et qu'il leur appartient d'établir leurs règles en matière de reconnaissance des acquis. Il n'en demeure pas moins que le respect du droit des personnes à la RAC implique des devoirs et des responsabilités envers celles-ci. Actuellement, les pratiques sont très variables d'une université à l'autre, tout comme d'un champ disciplinaire à l'autre. L'Université du Québec en Outaouais fait preuve d'ouverture depuis quinze ans en matière de RAC, spécifiquement dans le module des sciences de la santé, et elle reconnaît formellement dans le programme de baccalauréat en sciences infirmières les apprentissages issus de la pratique.

¹ Service de soutien électronique pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) disponible [En ligne] <http://www2.inforoutefpt.org/rac>.

En tenant compte de la valeur de l'expérience professionnelle ou de la formation technique au collégial, il peut être reconnu jusqu'au deux tiers des crédits du programme. À l'Université de Sherbrooke, des avancées législatives et réglementaires ont permis de préciser des clauses du règlement des études universitaires en lien avec la RAC permettant de reconnaître jusqu'aux deux tiers des crédits exigés dans le cadre d'un diplôme pour un candidat démontrant l'atteinte des objectifs essentiels ou des compétences rattachées à un référentiel de formation.

La question de l'accès à la formation manquante constitue une place centrale dans l'ensemble de la démarche de RAC.

Actuellement, des mécanismes structurés et opérationnels sont mis en place pour reconnaître des acquis disciplinaires dans le programme de baccalauréat en enseignement professionnel et en enseignement secondaire (Balleux, 2005).

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Les projets qui entourent le retour aux études aux cycles supérieurs (2^e et 3^e cycles) s'articulent autour de la poursuite de différentes quêtes: de savoirs, de compétences ou de sens (Landry et Pilon, 2005). D'abord, il y a l'adulte qui désire inscrire son projet par rapport au savoir tel que la relation d'un sujet au monde (scientifique), à soi-même et à l'autre. Ensuite, il y a l'adulte qui vise à mieux remplir son rôle professionnel face à des changements ou à des objectifs particuliers soulevés par sa pratique, alors qu'un autre s'inscrit aux cycles supérieurs afin de trouver un nouveau sens à sa vie personnelle et sociale.



Notons que les projets individuels de formation rejoignent les principales raisons invoquées par les adultes pour demander une reconnaissance des acquis et des compétences, soit obtenir un diplôme et donner un sens à sa vie (Sansregret, 1997). Au regard du droit à la reconnaissance des acquis et des compétences et au principe de l'équité sociale, la RAC aux études de 2^e cycle procède selon les règlements en vigueur dans les universités et suivant un dispositif propre à chaque établissement.

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EN ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Malgré l'expertise reconnue au Québec et la volonté des universités de se doter de règles publiques en matière de reconnaissance des acquis, les pratiques universitaires en RAC en enseignement s'avèrent peu développées. Qu'il s'agisse des connaissances théoriques ou pratiques se rapportant à une discipline ou à une profession, la reconnaissance de la compétence en enseignement s'avère une pratique complexe qui ne répond pas encore à des normes précises et des procédures validées (Balleux, 2005). Le questionnement se situe sur le plan du degré d'atteinte de la compétence ou de la nature des acquis développés par rapport à ceux visés dans les programmes. Car il ne s'agit pas de reconnaître les expériences professionnelles elles-mêmes, aussi innovantes soit-elles, mais bien les apprentissages faits au cours de ces expériences en les mettant en relation avec ceux que visent les programmes.

▮ QUELLES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À L'ENSEIGNANT DU COLLÉGIAL ?

Lorsque les programmes sont développés sur la base de compétences, il devient envisageable de permettre au personnel enseignant de se faire reconnaître des acquis expérimentiels. Si les enseignants

expérimentés inscrits dans les programmes de formation peuvent développer les compétences visées par les référentiels de formation en suivant les activités proposées, ils peuvent également se faire reconnaître, par équivalence, des acquis scolaires aussi bien que des acquis extrascolaires ou des acquis expérimentiels développés dans leur pratique professionnelle.

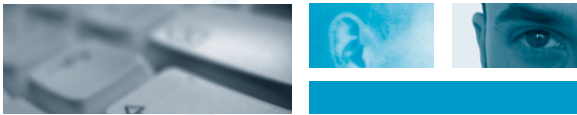
Car il ne s'agit pas de reconnaître les expériences professionnelles elles-mêmes, aussi innovantes soit-elles, mais bien les apprentissages faits au cours de ces expériences en les mettant en relation avec ceux que visent les programmes.

À titre d'illustration, l'Université de Sherbrooke est une des universités qui a mené des projets pour développer un dispositif en matière de reconnaissance d'acquis dans le cadre de ses programmes en enseignement, notamment à PERFORMA. Une expérimentation récente concerne les programmes en enseignement collégial et s'adresse au personnel enseignant du collégial. Le projet concerne la mise en place, l'expérimentation puis l'implantation d'un dispositif de formation et d'accompagnement du personnel enseignant qui souhaite présenter une demande de reconnaissance des acquis expérimentiels en enseignement collégial (St-Pierre et Ruel, 2005). L'expérimentation du dispositif a eu lieu aux trimestres d'hiver et d'été 2006 et a compris une formation de base sur le portfolio professionnel puis la reconnaissance des acquis expérimentiels à partir de ce portfolio. L'activité de formation permet à la personne de produire un bilan des apprentissages acquis dans le cadre d'expériences professionnelles, de les expliciter et de les mettre en preuve dans un dossier complet appelé *portfolio professionnel*.

Pour l'enseignant, la production du portfolio requiert une démarche réflexive sur l'ensemble de son parcours professionnel permettant de situer l'état de développement de ses compétences professionnelles par rapport au niveau visé par le programme. Il permet aussi de porter un regard critique sur les apprentissages réalisés sur la base de fondements conceptuels selon les orientations et le référentiel de compétences des programmes. Le niveau de réflexivité nécessaire exige une prise de conscience et une identification des principaux jalons qui ont marqué son développement professionnel, une explicitation et une recherche de traces concrètes et crédibles de ces acquis. Le but de l'activité créditée étant de soutenir l'enseignant dans sa démarche, elle prépare ce dernier à constituer et à organiser les différentes parties de son portfolio professionnel. Lors d'une demande officielle, un comité expert de l'Université évalue et s'assure de la pertinence, de la validité et de la qualité des acquis qui lui sont soumis. Rappelons ici que s'engager dans une démarche de reconnaissance des acquis suppose un investissement personnel et que le droit à la RAC n'est pas le droit à l'octroi automatique d'équivalence de crédits demandés.

POURQUOI FAIRE RECONNAÎTRE DES ACQUIS EN ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ?

Parallèlement à l'obtention d'acquis scolaires, la reconnaissance des acquis expérimentiels, lorsque certifiée, permet à l'enseignant engagé dans un programme de formation continue de cheminer plus rapidement dans le programme visé sans avoir à refaire des activités menant à des apprentissages déjà réalisés. Par ailleurs, la RAC lui permet tout autant de progresser de façon plus harmonieuse en empruntant un parcours de



formation plus significatif et représentatif de son profil professionnel. Dans certains cas, le suivi d'une demande de RAC mène à des activités relatives à la formation manquante afin de compléter les étapes du processus d'acquisition des compétences professionnelles et de rendre plus cohérent le parcours de formation à l'enseignement.

► LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES, UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS

Pour les enseignants au collégial, la motivation de la reconnaissance des acquis à l'université n'est pas la mobilité professionnelle, l'objectif de l'obtention d'un diplôme en enseignement étant généralement lié à leur développement professionnel. Il semble que cette préoccupation pour le développement de nouvelles compétences soit influencée par des facteurs qui touchent, entre autres, la professionnalisation, le renouvellement du corps professoral, les particularités de la profession enseignante, le contexte du nouveau pédagogique. À l'occasion de la mise en œuvre du nouveau collégial, les enseignants ont révisé leurs conceptions et leurs pratiques professionnelles. Par l'exercice continu de la profession enseignante pendant un certain nombre d'années, ils ont appris à planifier des cours, à interagir avec la clientèle étudiante, à évaluer les apprentissages, à porter un regard réflexif sur leurs interventions, à contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes d'études. En fait, en renouvelant leurs pratiques et en contribuant par différents projets individuels et collectifs au développement de la pédagogie collégiale, ils ont réalisé des apprentissages de même nature que ceux proposés dans les programmes d'enseignement. Ils ont aussi développé, à différents niveaux, les compétences visées dans le cadre de ces mêmes programmes que ce soit lors d'activités de formation formelles ou informelles, créditées ou non, lors de la réalisation de projets d'innovation personnels ou de projets pédagogiques institutionnels.

Toute preuve de qualification reconnue peut être un moteur de progression dans la vie professionnelle. Comme la démarche de reconnaissance s'inscrit dans le cadre d'un programme de formation en enseignement, la quête de la RAC se situe dans un contexte de perfectionnement pédagogique et de développement professionnel. Ce principe repose sur la conviction qu'il serait abusif de prétendre que seul le perfectionnement contribue à toutes les transformations individuelles ou collectives nécessaires pour se développer professionnellement. Après quelques années de pratique, l'enseignant a développé des compétences professionnelles par l'expérience (Lauzon, 2006). Sur le plan du développement professionnel, la RAC permet de valoriser les acquis expérientiels des enseignants expérimentés, contribuant ainsi au renouvellement de la pratique enseignante au collégial.

► CONCLUSION

Bien qu'elle soit à sa phase initiale, la RAC permet l'individualisation des parcours de formation. Elle apporte la complémentarité entre les acquis de la vie professionnelle et les acquis obtenus par la formation, puisque la démarche n'a de sens que par rapport à un diplôme. En reconnaissant officiellement l'expérience professionnelle, la RAC participe au rapprochement du monde professionnel de celui de la formation. Elle conduit à mieux identifier des qualifications recherchées afin de créer des parcours adaptés aux besoins de l'activité professionnelle et de mieux préparer les

personnes à acquérir les compétences nécessaires. Le portfolio professionnel est généralement l'outil de validation des acquis de l'expérience et d'accès à la certification officielle.

[...], en renouvelant leurs pratiques et en contribuant par différents projets individuels et collectifs au développement de la pédagogie collégiale, ils ont réalisé des apprentissages de même nature que ceux proposés dans les programmes d'enseignement.

L'instauration de la RAC bouscule les traditions, surtout en ce qui a trait à la reconnaissance des acquis expérientiels. Il s'agit d'un mouvement qui s'inscrit pleinement dans le principe correspondant au fait de «se qualifier et se former tout au long de la vie», promu par les instances gouvernementales. Mais, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour assurer l'adaptation permanente de la reconnaissance des acquis et des compétences dans une perspective de développement professionnel. ●

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BALLEUX, A., *La reconnaissance des acquis de métier à l'Université de Sherbrooke*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2005.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, Avis au ministre de l'Éducation, Montréal, 2000b.

FSE-CSQ, *La reconnaissance des acquis et des compétences au Québec: à l'aube d'une relance*, Fédération des syndicats de l'enseignement, CEQ, 2005.

LANDRY, C. et J. M. PILON, *Formation des adultes aux cycles supérieur: quête de savoirs, de compétences ou de sens?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005.



LAUZON, M., «L'apprentissage de l'enseignement au collégial: une construction personnelle et sociale», dans L. Sylvain (dir.), *Recherches sur la pratique enseignante au collégial*, Montréal, AQPC.

LE BOTERF, G., *Construire les compétences individuelles et collectives*, 3^e édition, Paris, Éditions d'Organisation, 2004.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique*, Québec, MELS, 2005.

POULIN, N., *L'évaluation et la reconnaissance des acquis extrascolaires en vue de l'avancement dans un programme*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2004.

POULIN, N., *La validation des acquis d'expérience: une approche centrée sur le processus d'apprentissage expérientiel*, Communication présentée au Colloque international de l'ADMÉE, Lisbonne, novembre 2004, 2005.

SAINT-PIERRE, L. et F. RUEL, *Dispositif de formation et d'accompagnement à une demande de reconnaissance d'acquis expérientiels*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2005.

SANSREGRET, M., «Le portfolio: guide de l'étudiant, de l'administrateur et du conseiller andragogique», dans G. Pineau, M. Liétard et M. Chapat (coord.), *Reconnaître les acquis: démarches d'exploration personnalisée*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 2005.

Lina MARTEL est chargée de cours et étudiante à la maîtrise en éducation à l'Université de Sherbrooke. Le sujet de sa recherche porte sur l'accompagnement dans le cadre d'une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en enseignement collégial. Elle occupe depuis peu la fonction de conseillère pédagogique au Cégep de Saint-Hyacinthe à titre de chargée de projets.

lina.martel@usherbrooke.ca

Les Belles Rencontres de l'ARC



PHOTO: BNQ, BERNARD FOUGÈRES

- Pour de l'information sur les organismes subventionnaires, les associations professionnelles, les centres de recherche, de diffusion ou de production
- Pour participer à des ateliers sur la recherche collégiale
- Pour visiter la Grande Bibliothèque

12 Le vendredi
janvier 2007
de 10 h à 16 h

À la Grande Bibliothèque
BAnQ

Pour information
ou inscription :
www.cvm.qc.ca/arc
ou (514) 843-8491

ARC
Association pour
la recherche au collégial